

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUMBRES EN DATE DU MARDI 22 FEVRIER 2022

SÉANCE DU MARDI 22 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le Mardi 22 Février, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUMBRES se sont réunis à 18 H 30 à la salle Léo Lagrange, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 08 Février 2022, conformément à l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Joëlle DELRUE, Daniel FOURNIER, Marie-Laurence BERQUEZ, Gérard COLIN, Véronique WESTENHOEFFER, Daniel LOUIS, Gérard PRINGAULT, Danielle LAGERSIE, Murielle LAMIABLE, Dominique EVRARD, Francis GUCHE, Serge BONNAIRE, Michèle CHRISTIAENS, Véronique BOULET, Hervé LEFEBVRE, Sophie QUENON, Vincent MONBAILLY, Martine LEROY, Francis DUBIEZ.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :

Sandrine VERON (procuration à Mme le Maire), Serge LELIEVRE (procuration à M. Francis GUCHE), Léa FASQUELLE, Juliette MAGNIER (procuration à M. Vincent MONBAILLY), Richard GUILBERT (procuration à Mme Martine LEROY), Ingrid SCHLEICH (procuration à M. Vincent MONBAILLY), Aurore MOBAILLY (procuration à Mme le Maire).

ÉTAIT ABSENT NON EXCUSE :

Arnaud TEN.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

1. Délibération n° 2022/11 – Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Marie-Laurence BERQUEZ** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

2. Délibération n° 2022/12 – Approbation du Compte-rendu de la séance précédente

Le compte rendu du Jeudi 20 Janvier 2022 est approuvé à l'unanimité moins 6 abstentions et 2 contres.

3. Délibération n° 2022/13 – Avenant à la Convention de groupement de commandes pour la gestion de la fourrière intercommunale

Une convention a été signée le 1^{er} Avril 2020 suite à l'avis favorable du Conseil Municipal du 13 Juin 2019 afin d'adhérer au groupement de commandes de la CAPSO pour la gestion de la fourrière intercommunale située Zone du Brockus à Saint-Omer.

Un premier avenant a été adopté par le Conseil Municipal le 25/02/2021.

A ce jour, 2 nouvelles communes souhaitent adhérer à ce groupement de commandes, à savoir : Audrehem et Pihem. Il y a donc lieu de prévoir un nouvel avenant à la convention.

Approbation, à l'unanimité, de cette proposition.

Madame le Maire est autorisée à signer ledit avenant avec le Président de la CAPSO.

4. Délibération n° 2022/14 – Débat d'Orientation Budgétaire

« La tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville.

- L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « Notre », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

- Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif. Le budget primitif 2022 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population, intégrer le contexte économique national, les orientations définies par le gouvernement dans le cadre du projet de loi des Finances pour 2022, ainsi que la situation financière locale.

Le contexte économique

Situation internationale et nationale

Un nouveau PIB 2019 retrouvé dès la fin de l'année 2021. Dans les économies avancées, les perspectives de croissance seront dopées par un fort rebond en Europe. Le PIB mondial est aujourd'hui supérieur à son niveau d'avant la pandémie.

L'inflation a augmenté fortement aux Etats Unis, au Canada, au Royaume-Uni mais elle reste modérée en Europe et en Asie.

Actuellement, l'augmentation des prix des matières premières et des coûts du transport maritime au niveau mondial ajoute environ 1,5 point de pourcentage à la hausse annuelle des prix à la consommation dans les pays du G20. La hausse des prix à la consommation devrait revenir à 4,5 % à la fin de 2022, soit un niveau tout de même supérieur aux taux observés avant la pandémie.

Loi des Finances 2022

Le projet de Loi de Finances pour 2022 s'inscrit donc dans un contexte de croissance soutenue pour la France. Les principales mesures sont celles-ci :

- Soutenir tous les ménages dans leur travaux énergétiques avec le dispositif « MaPrimRénov » ;
- Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics 4Md € dont 1Md € pour les communes.

Soutien de l'Etat

- Soutien du ferroviaire,
- Développer les énergies renouvelables et décarboner l'industrie, le plan de Relance prévoit 1,2Md € pour la décarbonation de l'industrie,
- Soutenir la jeunesse,
- Améliorer la qualité de l'air,
- Soutenir l'emploi,
- Soutenir les collectivités locales, la dotation globale de Fonctionnement (DGF) est ainsi maintenue à son niveau des années précédentes.

Les principales mesures concernant les collectivités

- Depuis cinq ans, le gouvernement a annoncé des mesures qui impactent directement les finances locales. La suppression de la taxe d'habitation par exemple réduit les marges de manœuvre des collectivités. Après la suppression de la TH pour 80 % des contribuables les plus modestes, la seconde phase prévoyant la suppression progressive aux 20 % des contribuables restants se poursuit.

- Les Dotations de Fonctionnement versées par l'Etat n'évoluent pas malgré l'augmentation des charges.

- Enfin, les différentes réformes de la Fonction Publique Territoriale, décidées au niveau national, ont un impact direct localement.

Dans ce contexte, en 2022, la municipalité se doit de poursuivre ses objectifs de gestion financière rigoureuse arrêtés lors de la précédente mandature.

Poursuivre les économies de fonctionnement pour contenir l'évolution des charges et compenser l'inflation des dépenses de gestion courante dont l'évolution demeure inévitable avec l'augmentation du gaz, de l'électricité, des charges de personnel. Pour le budget de la collectivité, au final, le coût des mesures sanitaires s'est équilibré avec les économies réalisées par l'annulation d'évènements et de prestations. Mais le contexte sanitaire est loin d'être le seul élément à prendre en compte au moment de bâtir le budget. L'inflation va peser sur les charges de la commune.

Un produit fiscal, qui constitue la première ressource du budget communal, limité à l'augmentation des bases locatives. En 2023, tous les contribuables seront exonérés de la taxe d'habitation sur la résidence principale. La suppression de cet impôt ne devrait pas avoir de conséquence directe sur les finances de la commune car compensée par l'Etat. La taxe foncière, payée par les propriétaires, reste une recette importante pour la ville. Son taux voté par le conseil municipal ne bougera pas en 2022. Il est par contre possible que certains contribuables voient leur imposition augmenter car le Gouvernement a décidé de revaloriser les bases de calcul.

Comme les années précédentes, je vous propose le maintien des taux d'imposition communaux afin de limiter la pression fiscale sur les ménages, déjà impactés par l'augmentation du coût de la vie.

Taux d'Imposition communaux 2022

FONCIER BÂTI	FONCIER NON BÂTI
21,18	54,69

620534	Département: PAS DE CALAIS Perception : TRESORERIE DE SAINT-OMER MAIRIE DE LUMBRES	16/02/2022 15:07:16 Page 1
--------	--	----------------------------------

Etat de la Dette au 1er Janvier 2022

N° de Contrat libre Edicéance	Organisme Prêteur Objet	Capital à l'origine Durée - Taux Initial	Dette en capital au 1er Janvier	Annuité à payer sur l'exercice	Dont	
					Capitaux	Intérêts
Imputation : 1641						
7169746 25-06-2006	CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE EUROPE INVESTISSEMENTS EXERCICE 2005		42 222.25	10 779.72	9 350.11	1 429.61
6944282 25-01-2007	CAISSE D'EPARGNE INVESTISSEMENTS 2006		49 828.33	11 249.43	9 166.61	2 082.82
249389 01/07/2008	INVESTISSEMENTS 2007 - RENEGOCIA TION		507 552.34	99 679.46	75 184.42	24 495.04
270821 01/12/2010	DEXIA CREDIT LOCAL REALISATION D'UNE PISTE B.M.X. B.P. 2010		29 551.57	3 782.08	3 051.86	730.22
270822 01/12/2010	DEXIA CREDIT LOCAL REALISATION D'UNE PISTE B.M.X. B.P. 2010		79 180.88	10 888.08	1 866.88	4 091.70
270823 01/12/2010	DEXIA CREDIT LOCAL REALISATION D'UNE BIBLIOTHEQUE-		24 417.35	3 125.04	2 521.69	603.35
270824 01/12/2010	DEXIA CREDIT LOCAL REALISATION D'UNE BIBLIOTHEQUE-		76 689.73	10 225.96	7 618.93	2 607.03
7724977 25-03-2011	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYAN- CE INVESTISSEMENTS 2010		104 946.16	13 749.18	10 071.20	3 677.98
7983447 25-11-2011	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYAN- CE FINANCEMENT OPERATIONS D'INVES-		420 503.72	53 813.52	34 986.59	18 826.93
8357413 25-10-2013	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYAN- CE INVESTISSEMENTS 2013		104 079.88	17 553.96	13 793.94	3 760.02
4372304 20-04-2015	CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE EUROPE INVESTISSEMENTS 2014		113 490.64	15 720.43	13 064.75	2 655.68
4806953 25-03-2017	CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYAN- CE INVESTISSEMENTS 2016		233 359.19	17 440.32	13 949.70	3 490.62
17A1067-2- 10/04/2021	CAISSE D'EPARGNE MISES AUX NORMES TERRAIN DE FOOT		74 999.99	6 978.92	6 440.84	538.08
077842E 25-01-2021	CAISSE D'EPARGNE Travaux Ecole R SALENGRO		135 779.37	15 990.63	14 388.43	1 602.20
Total sur l'imputation : 1641		3 800 258.72	1 996 601.10	290 646.73	221 455.45	69 191.28
TOTAL GENERAL		3 800 258.72	1 996 601.10	290 646.73	221 455.45	69 191.28

620534	Département: PAS DE CALAIS Perception : TRESORERIE DE SAINT-OMER MAIRIE DE LUMBRES	16/02/2022 15:07:44
		Page 1

Dettes à long terme à partir de 2022

Année	Capital Restant	Amortissements	Intérêts	Frais	Annuités	Variation
2022	1 996 601.10	221 455.45	69 191.28	0.00	290 646.73	0.00
2023	1 775 145.65	229 632.48	61 023.52	0.00	290 656.00	9.27
2024	1 545 513.17	238 235.62	52 367.86	0.00	290 603.48	-52.52
2025	1 307 277.55	247 196.52	43 256.27	0.00	290 452.79	- 150.69
2026	1 060 081.03	248 371.01	33 887.87	0.00	282 258.88	-8 193.91
2027	811 710.02	243 770.07	24 430.64	0.00	268 200.71	-14 058.17
2028	567 939.95	149 582.15	15 071.56	0.00	164 653.71	- 103 547.00
2029	418 357.80	140 970.35	10 517.89	0.00	151 488.24	-13 165.47
2030	277 387.45	122 796.18	6 048.84	0.00	128 845.02	-22 643.22
2031	154 591.27	62 405.38	2 478.08	0.00	64 883.46	-63 961.56
2032	92 185.89	23 276.56	1 246.76	0.00	24 523.32	-40 360.14
2033	68 909.33	17 866.51	1 344.56	0.00	19 211.07	-5 312.25
2034	51 042.82	16 755.19	685.13	0.00	17 440.32	-1 770.75
2035	34 287.63	17 013.02	427.30	0.00	17 440.32	0.00
2036	17 274.61	17 274.61	165.71	0.00	17 440.32	

Evolution de nos Dépenses et Recettes de Fonctionnement en 2021

Excédent de Fonctionnement : 742 238,47 €

Excédent d'Investissement : 629 103,45 €

COMMUNE

CALCUL DE L'EXCEDENT 2021

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	2 960 678.68
	RECETTES	3 689 577.46
	EXCEDENT CLOTURE 2021	728 898.78
	+ EXCEDENT REPORTE 2020	+ 948 185.24
	EXCEDENT GLOBAL 2021	= 1 677 084.02
INVESTISSEMENT	DEPENSES	1 078 557.08
	RECETTES	956 318.96
	DEFICIT CLOTURE 2021	- 122 238.12
	+ EXCEDENT REPORTE 2020	+ 751 341.57
	EXCEDENT GLOBAL 2021	= 629 103.45

A REPORTER POUR BUDGET 2022

- EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2021 :	742 238.47 € (1 677 084.02 - 934 845.55)
- EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2021 :	629 103.45 €

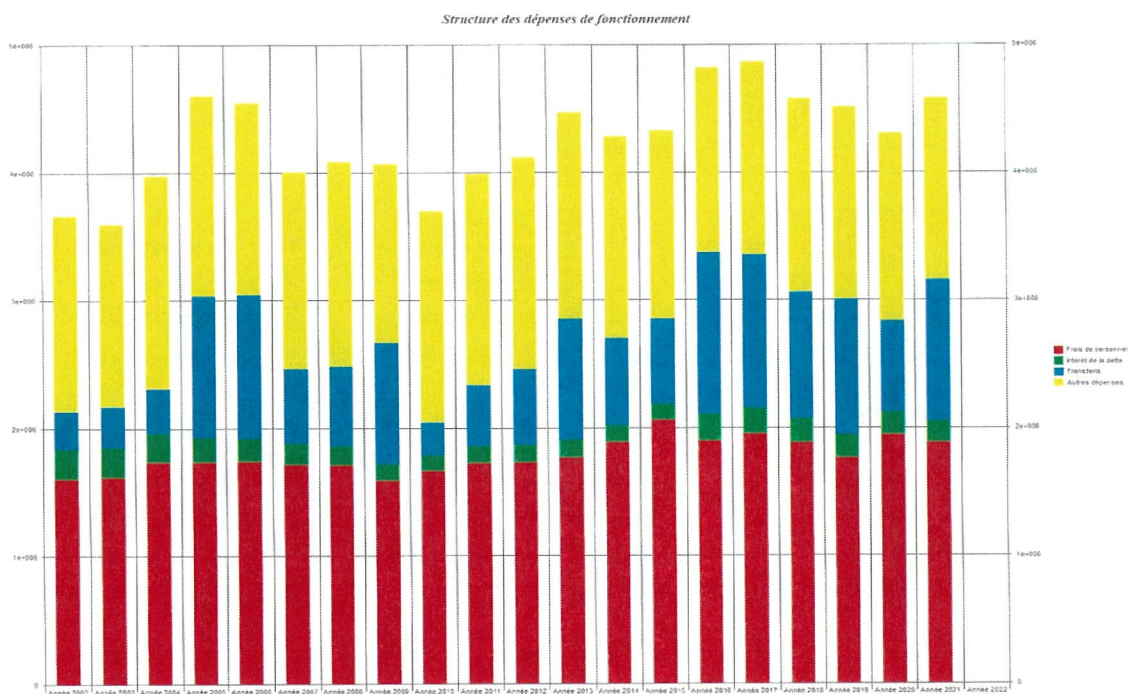
L'autofinancement

Chaque année nous réussissons à dégager un excédent suffisamment important qui nous permet d'investir, signe de bonne santé financière. Celui-ci s'élève à 742 238,47 €.

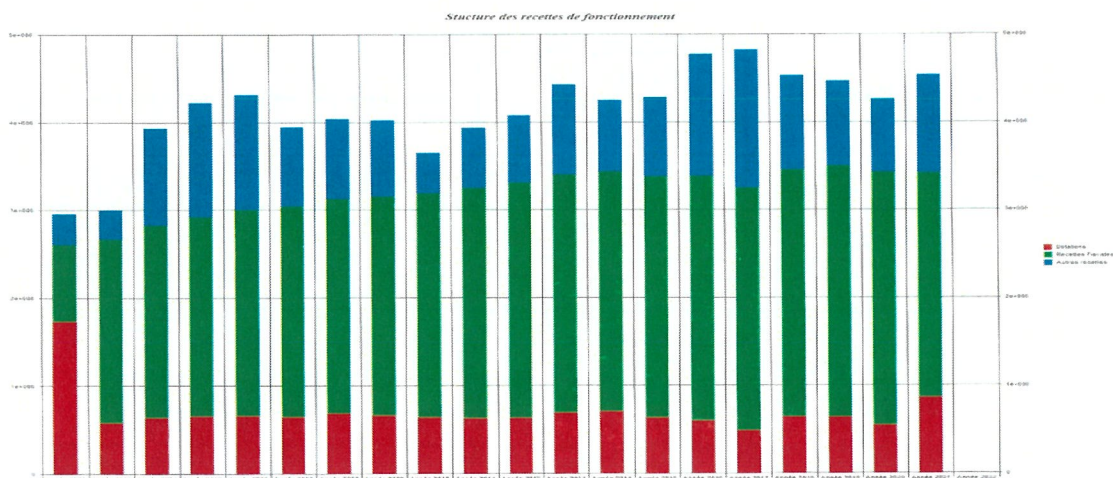
On peut s'interroger sur le maintien de l'autofinancement, à un niveau important. Il s'agit de l'épargne de la ville, sa capacité à investir grâce à des économies sur le Fonctionnement. Nous prévoyons d'importants travaux cette année, cela nous évite de recourir à un prêt relais.

Cette année encore, chaque euro a été intelligemment dépensé. Notre capacité d'autofinancement qui représente la différence entre nos Dépenses et nos Recettes de Fonctionnement s'élève à 742 238,47 €.

Dépenses de Fonctionnement



Recettes de Fonctionnement



Les ressources humaines

Maîtriser l'évolution de la masse salariale malgré les différentes réformes impulsées par le Gouvernement et l'évolution inévitable due à la revalorisation du Régime Indemnitaire.

L'article 47 de la loi n°2019-828 de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 abroge le fondement législatif du maintien des régimes dérogatoires. Par délibération en date du 20 janvier 2022, la ville de Lumbres a modifié le régime du temps de travail des agents de la collectivité afin de le rendre conforme à ces dispositions législatives. En fonction de la durée hebdomadaire de travail, les agents bénéficient de jours de réduction de travail (ARTT) afin que la durée annuelle du travail effectif soit conforme à la durée annuelle légale de 1607 heures.

Alignement sur le SMIC et révision des grilles indiciaires.

La réintégration des principales manifestations et des évènements organisés par la ville en 2022, aura un impact sur les heures supplémentaires payées.

APPLICATION DES 1607 HEURES

Après l'application des 1 607 heures

DUREE DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE		NOMBRE DE JOURS DE CONGES ANNUELS (5 fois les obligations hebdomadaires de service)	NOMBRE DE RTT	TOTAL
17 H 30 (50 %)	sur 4 jours	4 x 5 = 20 jours	0	20 jours
	sur 4,5 jours	4,5 x 5 = 22,5 jours	0	22,5 jours
	sur 5 jours	5 x 5 = 25 jours	0	25 jours
28 H 00 (80 %)	sur 4 jours	4 x 5 = 20 jours	0	20 jours
	sur 4,5 jours	4,5 x 5 = 22,5 jours	0	22,5 jours
	sur 5 jours	5 x 5 = 25 jours	0	25 jours
35 H 00	sur 4 jours	4 x 5 = 20 jours	0	20 jours
	sur 4,5 jours	4,5 x 5 = 22,5 jours	0	22,5 jours
	sur 5 jours	5 x 5 = 25 jours	0	25 jours
36 H 00	sur 4,5 jours	4,5 x 5 = 22,5 jours	6	28,5 jours
	sur 5 jours	5 x 5 = 25 jours	Si l'agent a travaillé toute l'année	31 jours
37 H 00	sur 4,5 jours	4,5 x 5 = 22,5 jours	12	34,5 jours
	sur 5 jours	5 x 5 = 25 jours	Si l'agent a travaillé toute l'année	37 jours
38 H 00	sur 4,5 jours	4,5 x 5 = 22,5 jours	18	40,5 jours
	sur 5 jours	5 x 5 = 25 jours	Si l'agent a travaillé toute l'année	43 jours
39 H 00	sur 4,5 jours	4,5 x 5 = 22,5 jours	23	45,5 jours
	sur 5 jours	5 x 5 = 25 jours	Si l'agent a travaillé toute l'année	48 jours

Evolution du Personnel 2022

	EFFECTIF 2022
CATEGORIE A	2
CATEGORIE B	1
CATEGORIE C	34
TOTAL	37

Situation du personnel au 1^{er} Février 2022

Prise en compte des évolutions avancement de grade, échelons des agents suite à l'ancienneté ou concours

- 11 Adjoints Techniques
- 12 Adjoints Techniques Principaux 2^{ème} Classe
- 1 Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe
- 1 Agent de Maîtrise
- 1 Ingénieur
- 1 Adjoint Administratif
- 7 Adjoints Administratifs Principaux 2^{ème} Classe
- 1 Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe

- 1 Rédacteur Principal 1^{ère} Classe
- 1 Attaché Principal

Principales opérations

L'année 2022 sera marquée par la poursuite du programme prévu en 2021 et reporté cette année.

- Travaux office de tourisme.
- Changement des menuiseries salles Couderc.
- Menuiseries salles Arthaud et Muffat.
- Trottoirs route du Val.

Propositions nouvelles

- Elaboration du projet d'aménagement de la place Jean Jaurès pour des travaux en 2023.
- Route d'Acquin : compte tenu du coût, sa réalisation est conditionnée à l'obtention de subventions et à la réalisation de l'échangeur de la zone des Sars. Les deux chantiers ne pourront se dérouler en même temps.
- Route de Nielles et rue Pontier : en prévision de déposer des demandes de subventions en fin d'année.
- Lancement des études pour le City Stade.
- Boulodrome, création de pistes couvertes.
- Installation de Défibrillateurs à proximité des principaux lieux accueillant du public.

Projets Divers

Environnement, Voirie, services techniques

- Abaisés de borduration.
- Poursuite de la rénovation des espaces verts (derrière la station de mobilité, parc Emilienne Gallier, éclairage square Vallin).
- Poursuite de la plantation d'arbres fruitiers.
- Finalisation de l'aménagement du délaissé du carrefour formé par les rues Victor Hugo, François Cousin et Pontier.

Evènementiel et Animations

- Défilé de l'Association « Faire Revivre l'Histoire » le 28 mai.
- Accueil d'un évènement sportif très médiatique : Le Tour de France prévu le 5 juillet
- Spectacle et animations du 14 juillet sur la place Jean Jaurès « Summer Tour ». Six jeux gonflables, deux chanteurs et distribution de cadeaux.
- Feu d'Artifice sonorisé au marais.

CONCLUSION

Toute l'ambition de la stratégie financière retracée au travers de ce rapport d'Orientations Budgétaires est d'arriver à un équilibre entre prudence et ambition.

Mais la prudence n'est pas synonyme d'inertie, bien au contraire.

Ces propositions ont donc pour objectif de permettre à la ville de conserver ses marges de manœuvre en matière d'autofinancement pour assurer la concrétisation de son ambition en matière d'investissement, levier de développement et de transformation du territoire tout en

poursuivant son accompagnement au plus près des populations fragiles en pratiquant des tarifs à caractère social en fonction du quotient familial (cantine à un euro, centre de loisirs).

Parmi les priorités : améliorer le cadre de vie des habitants, favoriser le développement des offres de logements, soutenir la vie associative locale, accompagner la réussite éducative, offrir des animations aux jeunes lumbrois et continuer à promouvoir le lien intergénérationnel, préserver la tranquillité publique.

Ce sont autant d'engagements que nous souhaitons tenir et poursuivre en 2022.

Afin de ne pas amputer le pouvoir d'achat des lumbrois, la municipalité souhaite, de nouveau, maintenir un gel des taux municipaux des impôts locaux.

Il appartiendra aux membres de la commission des finances à définir les priorités pour l'année 2022. »

Adoption à l'unanimité des suffrages exprimés du DOB.

5. Informations diverses

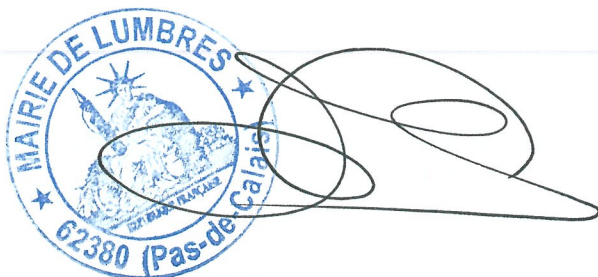
- Monsieur Dominique EVRARD demande ce qui est prévu pour les cafetiers si le feu d'artifice du 14 Juillet est tiré au Marais.
Réponse : Ils auront la possibilité de tenir une buvette au Marais.
- Monsieur Francis DUBIEZ demande ce qui est prévu pour la plantation des arbres pour les nouveaux nés.
Réponse : Les arbres sont plantés. Une réception aura lieu avec les parents pour la pose des plaquettes avec les noms des nouveaux nés.
- Madame Danielle LAGERSIE demande quels sont les travaux qui ont démarré à Samettes.
Réponse : Il s'agit de la liaison douce le long de la RD 225 avec l'aménagement d'une aire de covoiturage.



Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19 h 00.

Le Maire,
Joëlle DELRUE.

La Secrétaire,
Marie-Laurence BERQUEZ.



A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name 'Marie-Laurence BERQUEZ' mentioned in the text above.